

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'annonce de la décision, du 13 avril 2006, de refus d'implantation de la zone d'activités commerciales de La Mude, Geneviève GAILLARD, députée, se réjouit que la commission nationale d'équipement commercial (CNEC) ait été réceptive aux arguments en faveur de tout un territoire de vie portés par le Préfet des Deux-Sèvres à Paris.

La députée des Deux-Sèvres s'est toujours opposée clairement et fermement à cette création en raison des répercussions néfastes sur le Niortais en termes socio-économiques et environnementaux.

Selon Geneviève GAILLARD, ce projet aurait compromis dans la zone de chalandise intéressée l'équilibre déjà fragilisé entre les diverses formes de commerce de proximité du centre ville et de grande distribution de l'agglomération de Niort. Par ailleurs, au regard de sa situation aux portes du Marais poitevin, le dossier de création de la zone de La Mude comportait des insuffisances quant à l'impact prévisible sur l'environnement.

Enfin, la députée avait émis ses réserves quant aux effets positifs tenant à la satisfaction des besoins des consommateurs, à la création d'emplois et à l'aménagement des infrastructures routières.

La parlementaire tient à souligner que cette décision ne dispense pas de réfléchir sur une approche nouvelle du commerce du centre ville et de la périphérie de Niort qui aura besoin de toutes les énergies pour s'inscrire dans une dynamique de développement commercial.

Niort, le 14 avril 2006
Geneviève GAILLARD